

---

## **Activités des entreprises minières canadiennes à l'étranger et leurs impacts sur les communautés.**

---

[Diapo 1]

Au Canada, depuis la fin des années 1990, on peut s'apercevoir qu'un intérêt accru se porte sur les activités minières des entreprises canadiennes à l'étranger et leurs impacts. Les organisations non-gouvernementales, suivies des grands médias, autant canadiens qu'étrangers, soulignent l'importance de ces impacts qui sont de natures environnementale et sociale. L'une étant indissociable de l'autre lorsqu'on en fait l'analyse économique et politique.

Avec l'importance du rôle de l'industrie minière dans l'économie canadienne, surtout lorsque comparée aux secteurs de l'aéronautique ou des technologies de la communication, il demeure surprenant que l'intérêt que lui porte le public ne soit qu'aussi récent.

L'image qu'on peut se faire des États-Unis est celle d'un État devenu une superpuissance militaire. Le Japon, à l'instar des États-Unis, est perçu comme une superpuissance économique et financière. Le Canada, lui, pourrait s'attribuer le titre de superpuissance minière par le fait du poids que son industrie exerce sur le monde.

En effet, en décembre 2004, il existait près de 1200 entreprises minières enregistrées à la bourse de Toronto<sup>1</sup>. C'est plus que nul part ailleurs dans le monde. Plus de la moitié des investissements miniers dans le monde, se font à partir du marché canadien. En fait, selon un article du « *Globe and Mail* » de Toronto, en 2005, 85% du financement par action des entreprises minières dans le monde se serait effectué dans une place boursière canadienne<sup>2</sup>. Le même journal révèle dans une entrevue avec un analyste financier spécialisé dans l'industrie minière (GMP Securities) que les ingénieurs, les géologues et spécialistes financiers d'origines canadiennes sont impliqués dans le développement de mines partout à travers le monde. Il disait qu'en descendant d'un avion ou d'un camion menant à un site minier quelconque dans le monde, on avait bien des chances d'être accueilli par un Canadien.

Cette présentation traite donc du rôle des entreprises canadiennes à l'étranger. On vient de voir, que leur présence mondiale est prononcée. Toutefois, les conséquences de leurs activités sont peu connues. Il existe des effets intrinsèquement liés à la nature même de ce genre d'activité

---

<sup>1</sup> Toronto Stock Exchange and TSX Venture exchange. *Global Leaders in mining*. Toronto: TSX Group, mars 2005. p. 17.

<sup>2</sup> Willis W. « Striking it rich: Home to 85% of the mining deals done last year, Canada is rocking the industry ». *The Globe and Mail* (Toronto), July 5<sup>th</sup>, 2005.

économique. À cela, il faut ajouter les conséquences économiques et politiques liées à la présence d'une entreprise étrangère dans un État qui n'est pas en mesure d'exploiter lui-même ses ressources minérales. Cette présentation va donc décrire les enjeux entourant l'exploitation d'un site minier. Des notions de bases seront nécessaires pour appréhender toute la complexité d'un secteur économique qui représente la source principale de revenus de bien des États du Sud<sup>3</sup>. À partir de ces notions de bases, on se penchera sur les aspects plus socio-politiques liés à la présence d'entreprises canadiennes chez les États qui les accueillent. On verra que les aspirations et la vision du développement économique que se font ces États ne correspondent pas toujours avec celles des entreprises minières ni des États dont elles sont originaires comme le Canada. On soulèvera finalement, et rapidement, la nécessité de renforcer la notion de responsabilité sociale des entreprises canadiennes et le rôle que le gouvernement canadien joue dans ce débat.

Le but de la présentation est de saisir les éléments de base de l'économie des mines et des impacts environnementaux qui lui sont liés; découvrir l'importance de la présence des entreprises canadiennes; de comprendre les enjeux de cette présence pour l'État d'accueil ainsi que pour le Canada. Les aspects liés aux moyens d'action pour intervenir dans la résolution de problèmes ne seront qu'effleurés, le but de la présentation étant plutôt de se familiariser avec l'univers de l'industrie minière canadienne.

Les exemples présentés seront principalement des cas impliquant la présence d'entreprises canadiennes dans les États africains, en particulier le Ghana<sup>4</sup>.

Commençons, donc, dans le vif du sujet avec un cas où une entreprise canadienne a fermé son site d'exploitation minière sans respecter ses engagements envers l'État du Ghana et ses communautés locales.

---

<sup>3</sup> Par exemple, 25% du Produit Intérieur Brut du Ghana provient de son industrie minière [source : Coakley, George J. *Mineral Industry of Ghana*. US Geological Survey Minerals Yearbook. 2002] . Au Canada le rapport tombe à 4%.

<sup>4</sup> L'auteur est chercheur au GRAMA (Groupe de recherche sur les activités minières en Afrique [<http://www.unites.uqam.ca/grama/>]). Cela explique la prépondérance des études de cas provenant de ce continent. Toutefois, il faut remarquer que la présence des entreprises canadiennes se fait sentir sur tous les continents. En effet, l'Océanie, l'Asie et surtout l'Amérique latine sont des régions avec une forte présence canadienne, surtout dans le secteur de l'exploration minière.

[Diapo 2]

### Le cas de Bonte Gold Mines.

En mars 2004, la compagnie Bonte Gold Mines Limited du Ghana fait faillite<sup>5</sup>. Elle exploitait depuis 1989 une mine d'or au site de Bonteso, dans la riche région aurifère de l'Ashanti. À l'époque, cette entreprise enregistrée au Ghana était possédée à 85% par la société canadienne Akrokeri-Ashanti Gold Mines Inc. Cette dernière détenait donc la part majoritaire du projet. Selon l'édition du 21 juillet 2004 du journal ghanéen « The Ghanaian Chronicles »<sup>6</sup>, en l'espace d'une semaine, sous prétexte de non-rentabilité, l'entreprise a liquidé ses avoirs et fermé son site sans :

1. Décontaminer et nettoyer le site. (La compagnie a laissé des trous immenses qui se sont remplis d'eau de pluies, provoquant des noyades et permettant la prolifération du paludisme)
2. Avertir et payer ses employés qui se retrouvent désormais sans travail (N'ayant pas été avertis, ils se sont trouvés devant des portes fermées en arrivant pour commencer leur journée de travail).
3. Payer les compensations dues aux agriculteurs qui lui ont cédé leurs terres, il y a 15 ans, pour ouvrir la mine.
4. Payer sa dette due à l'État ghanéen et ses diverses agences. (le total des dettes monte à 18 millions de dollars US, c'est beaucoup pour un État comme le Ghana)

Cette abrupte faillite aurait floué le gouvernement ghanéen, les agriculteurs, ainsi que les 400 employés de la mine. Quant aux gestionnaires de la mine, ceux de nationalités canadiennes sont rentrés au Canada laissant les Ghanéens sur place faire face aux protestations des mineurs et de la population. Il faudra l'intervention de l'armée ghanéenne pour extraire les directeurs ghanéens du site d'exploitation minière.

Selon l'O.N.G. Third World Network, le gouvernement du Ghana, malgré ses institutions, est incapable d'exercer un contrôle sur les activités minières des entreprises étrangères ce qui explique ce dérapage. Au Canada, la maison-mère, Akrokeri-Ashanti ne fera l'objet d'aucun examen et fera faillite en 2005.

---

<sup>5</sup> Darimani, Abdulai. *Negligence of Public Institutions Helps Canadian Company Plunder Ghana, Leaving Behind Environmental Mess, dispossessed communities, Debts To Workers, State And Private Companies.* TWN Africa: <http://twnafrica.org>, august 4<sup>th</sup> 2004.

<sup>6</sup> <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=62262>

Selon la GNA (Ghana News Agency)<sup>7</sup>, en avril de la même année, des regroupements de firmes d'avocat du Ghana, le « Center for Environment Law & Development » et le « Center for Public Interest Law » entreprendront un recours contre l'Agence ghanéenne de Protection de l'Environnement, la Commission des Mines du Ghana et Bonte Gold Mines Limited afin que le site de Bonteso que cette dernière avait pollué soit réhabilité<sup>8</sup>. Présentement, les administrateurs canadiens sont toujours hors de portée des autorités ghanéennes et le gouvernement canadien ne semble pas avoir été mis au courant des déboires et des faillites de Bonte Gold Mines et d'Akrokeri Ashanti.

Cet exemple incarne tout le problème d'une relation entre une entreprise minière étrangère menant ses activités chez un État dont les structures administratives, politique et juridiques sont fragilisés par les impératifs de la mondialisation (nécessités de l'insertion dans l'économie mondiale, octrois de prêts ou d'investissements liés aux conditions de bonne gouvernance etc.).

[Diapo 3]

#### La particularité de l'industrie minière en général.

Bien avant de mettre en exergue tous les enjeux politiques et sociaux associés aux relations « Nord-Sud » ou « entreprise d'un État dominant vs État dominé » qui apparaissent dans le cas de Bonte Gold Mines, il faut savoir que lorsqu'on parle de l'industrie minière, il existe des éléments qui rendent la relation avec les communautés concernées très difficile au départ:

- Une mine ne s'ouvre pas comme une usine. Si le minerai est situé sous un village. Il faudra que ce dernier soit déplacé. Une population peut plus facilement empêcher l'ouverture d'une usine ou d'une manufacture car l'entreprise a l'alternative de l'ouvrir ailleurs. Dans le cas d'une mine... Non. C'est pourquoi, des lois existent forçant l'expropriation. C'est vrai au Ghana, mais aussi au Québec. La différence réside dans les compensations qu'on donne aux populations déplacées.
- La ressource minérale, en particulier l'or, peut être considérée par le gouvernement local comme une ressource nationale, voire un élément du patrimoine économique du pays. Il est logé dans son sous-sol et son exploitation devrait bénéficier aux habitants du pays. Ce rapport liant une ressource économique au territoire ne se retrouve pas dans le cas des produits manufacturés par des entreprises étrangères sur le sol des pays dit « en voie de

---

<sup>7</sup> <http://www.ghanaweb.com/GhanaHomePage/NewsArchive/artikel.php?ID=79005>

<sup>8</sup> <http://www.ghananewstoday.com/social/apr11-mines.php>.

développement » (textile, machinerie etc.). Les populations s'attendent donc à ce que leurs gouvernements protègent leurs ressources précieuses. Au rapport au sol, s'ajoute un rapport à l'histoire. En effet, l'Afrique et l'Amérique latine ont des traditions multi-centenaires d'exploitation de leurs minéraux (Au 16<sup>ème</sup> siècle, le Ghana produisait 35% de l'or mondial). Des communautés d'orpailleurs et d'artisans exploitent encore l'or ou le diamant et le vendent au marché local comme revenu d'appoint. Sociologiquement, le minerai est considéré par les populations comme une richesse qu'on « trouve » dans le sol. L'entreprise considère cette richesse comme étant « créée ». Cette différence de perception, permet de comprendre pourquoi, les populations prennent pour acquis qu'exploiter un minerai est une activité libre à tout le monde et que la personne qui en trouve peu en faire ce qu'elle veut. Bref, « ramasser un caillou par terre » n'est pas considéré comme une activité économique exclusive à une entreprise étrangère. Toutefois cette dernière croit le contraire, car, les démarches qu'elle entreprend pour obtenir une concession, investir le capital, effectuer les forages, etc., constituent les éléments d'un processus de création de richesse dans lequel elle se considère comme l'acteur économique principal, sinon exclusif.

- Dans le monde de la finance internationale, les investissements qui ciblent l'industrie minière demeurent marginaux comparés à ceux visant d'autres secteurs économiques. Ils constituent une petite partie des portefeuilles bancaires et moins de 1% des investissements en bourse<sup>9</sup>. L'inconvénient est que l'Afrique et l'Amérique latine demeurent des continents regorgeant de richesses naturelles encore inexploitées et la plupart des investissements qui s'y font sont surtout dans le secteur des ressources naturelles. Ainsi, ce faible pour-cent a un impact percutant sur l'économie et la politique des États africains mais demeure quasi-inaperçu lorsque inséré dans le flot financier total mondial. Il n'est donc pas surprenant que le secteur minier et ses impacts soient méconnus de bien des individus. L'asymétrie dans les perceptions est flagrante.

[Diapo 4]

- Dans le futur, les mines des pays du Nord s'épuiseront peu à peu. Le Sud sera donc de plus en plus une destination pour les entreprises minières canadiennes<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> International Institute for Environment and Development. « Viability of the Minerals Industry » In *Mining, Minerals and Sustainable Development Draft Report for Comment*. IIED. March 4, 2002. p. 31.

<sup>10</sup> Sweeting, Amy Rosenfeld and Clark, Andrea P. *Lightening the Lode. A Guide to Responsible Large-scale Mining*. Washington: Conservation International, 2000, p.8

- Avant qu'une mine s'ouvre, une entreprise aura investi des millions de dollars sur près de dix ans pour y arriver. C'est donc un secteur économique qui exige beaucoup de dépenses et d'endettement sur une très longue période de temps avant qu'il devienne rentable<sup>11</sup>. Inutile de dire, que l'entreprise ne priorise pas les engagements qui retarderaient l'ouverture ou le fonctionnement de la mine (évaluation environnementale, relations avec les communautés etc.).

Les différents points que l'on vient de présenter indiquent donc que l'industrie minière revêt une importance primordiale pour les États qui possèdent des ressources naturelles mais est un acteur négligeable dans les flux d'investissements de l'économie mondiale. Aussi, ce secteur économique, plus que n'importe quel autre, exige une large part d'investissements et beaucoup de temps avant de devenir rentable pour une entreprise. En ajoutant le processus d'expropriation que doivent vivre les communautés résidant sur le futur site minier, on se rend compte de l'impact et des frictions que génère cette industrie. Pour passer par-dessus ces problèmes, il sera plus tentant pour l'entreprise d'utiliser des moyens discutables pour arriver à exploiter le site minier. On peut aussi comprendre pourquoi ce secteur économique a la réputation d'être peu enclin à établir des relations avec les citoyens. C'est donc un secteur économique relativement fermé au public quand celui-ci demande des comptes.

Pourtant, pour l'économie canadienne, après la finance, les montants des investissements du Canada à l'étranger se font surtout dans le secteur minier. Ils passent donc avant les investissements étrangers dans le secteur de la technologie<sup>12</sup>.

Regardons maintenant en détails les différentes étapes que devra entreprendre une société minière dans sa recherche du minerai à exploiter. Son projet devra passer par trois phases : Exploration, Développement et Production<sup>13</sup>.

[Diapo 5]

I- Phase d'exploration : C'est une première phase qui peut culminer dans la découverte d'un dépôt de minerai. Les prospecteurs, géologues et développeurs coopèrent afin de découvrir,

---

<sup>11</sup> Vallée Michel et al. *Guide to the evaluation of gold deposits*. Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum (CIM), 1992. Ce livre, bien que technique, présente bien les enjeux que présente l'ouverture d'une mine.

<sup>12</sup> Daniels, Ronald. *Le Canada au 21<sup>ème</sup> siècle. Relever le défi. Institutions et croissance – les politiques-cadres en tant qu'instrument de compétitivité pour le Canada*. Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, décembre 1998, p.28

<sup>13</sup> La description de ce processus est tirée du livre de Vallée et al. cité précédemment.

faire la promotion et développer le potentiel du gisement éventuel. Les résultats démontrent les anomalies du terrain et des indices (affleurements minéralisés) qui permettront de déboucher sur la découverte de dépôts. Les investissements initiaux en capitaux comportent un facteur de risque très élevé. Toutefois, ils sont en partie compensés par l'espoir de gains futurs. Pourtant, dans 99% des cas, les travaux initiés dans cette phase n'atteindront pas le stade de la découverte d'un dépôt de minerai dont la valeur économique restera encore à prouver par des études de pré-faisabilité et de faisabilité (dans le deuxième cas, on est en Phase II) .

Les investissements pendant cette phase s'effectuent souvent dans un contexte incitatif (par exemple, un prix de l'or élevé) voire même spéculatif. La phase d'exploration est extensive par nature, c'est-à-dire qu'elle couvre le plus de terrain possible. Mais les prospecteurs visent à réduire la superficie des zones visées, et graduellement le travail deviendra de plus en plus intensif, au fur et à mesure que les travaux d'explorations se concentrent sur les sites les plus prometteurs qui exigent des analyses de pré-faisabilité, donc beaucoup d'échantillonnage. Cela explique pourquoi, les concessions minières accordées aux entreprises impliquent de vastes superficies, au début, et deviennent plus petites par la suite lors des renouvellements des accords avec l'État qui leur accorde les concessions minières.

II- Phase de développement du dépôt : Elle culmine quand les études de faisabilités confirment la possibilité technique et économique d'un projet minier. Cette phase suit donc la confirmation de l'existence d'un dépôt de taille significative. L'objectif devient maintenant la réalisation d'un projet minier. Le développement du dépôt requiert un travail de géologie de plus en plus détaillé et chiffré. L'étude de faisabilité doit confirmer si les aspects techniques et financiers du projet sont réalisables tout en tenant compte des éléments géologiques, miniers, environnementaux, commerciaux et même sociaux qui sont impliqués. Les investissements requis pour le projet doivent se faire dans une perspective débouchant sur une opération commerciale et profitable.

III-Phase de production: C'est la phase finale du processus de développement d'une mine. Cette phase consiste principalement en une opération industrielle. Elle dépend toutefois des caractéristiques géologiques, minières et métallurgiques de chaque dépôt. Seul un projet sur mille (ce chiffre peut monter jusqu'à 10 000 selon les auteurs et le type de minéral recherché) initiés en Phase I d'exploration atteignent celle de production (Phase III).

Ces différentes phases prennent plusieurs années à se réaliser (jusqu'à plus de dix ans). Elles exigent des millions de dollars en capitaux et il n'est même pas certain que le projet

culminera en une exploitation viable économiquement. Ainsi, plusieurs entreprises exploreront un site pour échouer et tenter leur chance ailleurs, investissant sans rien trouver et peut-être des décennies durant...

Il existe une phase IV : celle de la fermeture de la mine. Malheureusement une exploitation minière n'est pas une activité économique durable. Les gisements s'épuisent et laissent des cicatrices. Les entreprises doivent généralement allouer une partie des revenus de la mine dans un fond de réhabilitation du site. Il servira à financer des travaux qui remettront à l'état naturel la zone qu'occupait le site minier. Uniquement au Québec, il existe des centaines de sites qui n'ont pas été réhabilités. Le problème est le même ailleurs dans le monde.

#### L'exploration minière au Ghana.

Au Ghana, les minéraux sont une propriété de l'État tel qu'indiqué dans les lois : PNDCL 153, l'Acte 475 et l'Article 156 de la constitution de 1992. Ainsi l'État peut prendre possession d'une terre dans le but d'y extraire son minerai. Évidemment, si elle est occupée par un individu, celui-ci risque d'être exproprié. La Commission des Mines du Ghana émet des permis d'exploration aux entreprises qui mèneront leur projet sur le terrain qui sera souvent habité par des communautés locales<sup>14</sup>. Le règlement exige que le prospecteur informe l'occupant sur les intentions de son entreprise quatorze jours avant les débuts des opérations d'exploration. La loi permet de dédommager les occupants mais ces derniers, surtout s'ils sont agriculteurs, ce qui est généralement le cas, ne peuvent aucunement décider de l'avenir de leurs productions agricoles. Ils n'ont pas d'autres choix que de quitter les lieux. Ainsi, dès l'étape initiale d'un projet d'exploration, une des parties prenantes, l'occupant/agriculteur, est écartée du processus décisionnel entourant l'exploitation de « ses terres ». Si l'exploration est concluante, donc découverte d'un site économiquement viable, la décision de lancer l'exploitation ne relève que de l'entreprise et du gouvernement ghanéen (la Commission des Mines, le Ministère des Mines et Énergie et l'Agence de Protection de l'Environnement). Il s'avère que l'isolement des populations de toute négociation concernant l'avenir du site est tel, qu'elles sont reléguées à un niveau de préoccupation négligeable lors de la procédure d'étude d'impacts environnementaux.

---

<sup>14</sup> Aubynn, Anthony Kwesi. *Land-based Resource Alienation and Local Responses under Structural Adjustment. Reflections from Western Ghana*. Helsinki: Institute of Development Studies, September 1997. p.10.

Ces dernières sont exigées de la part des entreprises avant le début des travaux de construction de la mine. Les communautés demeurent donc dans un isolement procédural.

[Diapo 6]

Selon la Commission des Mines du Ghana<sup>15</sup>, l'élément le plus attractif de la loi sur les mines est la possibilité qu'elle donne aux entreprises d'allouer une portion de leurs revenus d'exportation dans des comptes bancaires offshores afin de faciliter l'acquisition d'équipement sur les marchés internationaux (pièces de rechanges ou nouveau matériel), le paiement des salaires des employés expatriés et le paiement de dividendes. On peut voir de sérieux inconvénients au niveau de l'impact sur les communautés et du développement économique du pays.

[Diapo 7]

[Diapo 8]

Les sites miniers présentés sur les diapositives sont énumérés ci-dessous avec, entre parenthèse, le nom des entreprises qui les exploite. Incidemment, aucune n'est canadienne<sup>16</sup>.

-Morila (Anglogold Ashanti et Rangold [toutes deux sud-africaines])

-Grasberg (par Freeport MacMoRan), société américaine, la mine contient de l'or, du cuivre, et de l'argent).

-Minjar (par Gindalbie, Australie).

### Les types d'entreprises minières.

Il existe les grandes entreprises minières qui exploitent le minerai et contrôlent plusieurs sites à travers le monde. Ce sont elles qui sont scrutées le plus souvent par les ONG.

[Diapo 9]

---

<sup>15</sup> Barning, Kwasi. « *Case Study on Foreign Investment in Mining : The Case of Ghana* ». Colloque: Croissance et diversification des économies à dominante aurifère, Séminaire régional sur les économies à dominante aurifère en Afrique. (Le Cap, Afrique du Sud, 7-9 Novembre 2000) : CNUCED. p. 6-7.

<sup>16</sup> Le forte présence mondiale des entreprises canadienne est surtout reconnue dans le domaine de l'exploration minière (les juniors). Cela n'amointrit pas pour autant l'importance des activités d'exploitation minière qu'entreprennent les canadiennes de grandes tailles comme Barrick Gold, récemment fusionnée avec Placer Dome.

Toutefois, il existe des sociétés minières d'exploration et de développement, qu'on appelle plus couramment les sociétés minières juniors<sup>17</sup> : Ce sont des entreprises qui entreprennent l'exploration et/ou le développement d'un site minier et dont les activités et opérations sont principalement financées par l'émission d'actions destinées à cette fin. Elles ne possèdent pas suffisamment de capital leurs permettant de raisonnablement dresser un budget ni de planifier d'opération en fonction de revenus provenant d'activités minières. Cela ne les empêche pas d'avoir des intérêts dans la production minière. Akrokeri-Ashanti correspond à cette définition. Barrick Gold ou Cambior n'y correspondent pas, parce qu'elles sont en mesure de planifier leurs activités selon les revenus de leurs exploitations minières qu'elles peuvent réinvestir. Évidemment, elles se financent aussi par l'émission d'actions. Par opposition aux juniors, les grandes entreprises sont appelées majors ou seniors.

Les juniors vont là où les seniors n'iront pas en utilisant des stratégies plus audacieuses. Puisque l'attention est généralement portée sur les grandes entreprises minières, il est intéressant de s'arrêter sur ce qui caractérise leurs « petites sœurs » moins connues mais très présentes. Elles peuvent être classées en trois catégories qui correspondent à diverses stratégies d'affaires<sup>18</sup> :

I-La junior non-productrice. Elle est établie de longue date et se concentre dans l'exploration sans chercher à exploiter la ressource. Elle se spécialise dans les analyses de faisabilité et la découverte de minerai. Elle vendra ensuite le projet à une entreprise plus grosse ou l'exploiteront en co-entreprise avec un partenaire qui financera la majeure partie des coûts exploration subséquents et de développement. Elle cèdera environ 80% des droits de propriété au partenaire. Si la mine devient profitable, la junior en tirera une partie des bénéfices, sinon elle aura accumulé un gain à court terme en vendant sa part de propriété. Cette entreprise bâtit sa réputation sur son expérience dans l'exploration et les compétences de ses géologues, ingénieurs et gestionnaires. Ses succès dans la recherche de minerai, lui conféreront une réputation qui la dispensera des courses au financement, ce qui bénéficiera à ses actionnaires existant.

II-La junior productrice. En plus de l'exploration minière, cette junior tient à développer sa concession et éventuellement exploiter le minerai elle-même. Les coûts élevés de construction liés à cette opération obligeront souvent la junior à s'allier avec une autre société en co-entreprise. Contrairement à la junior non-productrice, elle cèdera à son partenaire environ 50% du projet seulement. Elle prendra donc des risques financiers supplémentaires afin de devenir un

---

<sup>17</sup> La définition provient de la PDAC : Prospectors and Developers Association of Canada.  
<http://www.pdac.ca/pdac/members/communiq/key98.pdf>

<sup>18</sup> Wright, Scott. « *Junior Golds 101* » sur le site: [www.zealllc.com/2005/juniors.htm](http://www.zealllc.com/2005/juniors.htm). 25 Février 2005

producteur minier. Néanmoins, elle fera toujours de l'exploration et ses dirigeants sont souvent d'anciens exécutifs d'une entreprise oeuvrant dans la production. Kinross Gold est un exemple d'une telle entreprise, une junior qui est devenue aujourd'hui une major. Et il semble aussi que la junior Banro compterait bien parvenir à ce statut (Elle vient de passer du TSX-Venture au TSX en 2005).

III-La junior éphémère. Elle profite de la hausse du prix des métaux et du boom associé à l'exploration minière pour, elle aussi, s'inscrire en bourse et espérer soutirer des gains que pourrait lui fournir la bulle spéculative. Un peu comme les entreprises « dot.com » de la bulle des technologies de 2000, son but réel est le gain à court terme grâce au gonflement de la valeur de l'action. La valeur productive de l'entreprise importe peu. Les investissements en capital, équipements d'exploitation, en concession minière sont dans le but unique de charmer les investisseurs pour qu'ils investissent en elle. La recherche de minerai ou la possibilité de découvrir un filon rentable demeurent des éventualités souhaitées mais restent des objectifs secondaires. Cette entreprise dépense donc plus en marketing qu'en forage et cela fonctionne. Il faut engranger le pactole avant que la bulle n'éclate ou que la confiance des investisseurs ne s'effondre. Il arrive que, par chance, elle découvre réellement un site profitable. L'entreprise se concentrera alors sur le projet minier et ses objectifs deviendront un peu plus « honorables ». Avant que cette éventualité ne survienne, cette entreprise ne revêtira qu'une apparente honnêteté.

Attention, les seniors, ou majors, font aussi de l'exploration. Elles les financent avec les profits que font leurs exploitations minières plutôt que par le financement par actions, comme les juniors. Dans le monde, 45% de l'exploration se fait par les juniors<sup>19</sup>. Toutefois, ces dernières auront tendance à couvrir des zones non-explorées, ce qui est plus risqué. Les seniors exploreront surtout les abords des mines qu'elles exploient déjà. En trouvant, un filon, la junior aura souvent des difficultés financières pour l'exploiter, elle revendra alors sa concession à une senior ou sera fusionnée cette dernière ou exploitera le site avec l'aide d'une autre junior. C'est une façon de faire très répandue depuis les années 90 grâce à la libéralisation financière facilitant l'accès au financement par actions (ex. : concentration des places boursières du Canada à Toronto en 2001), la stratégie des investisseurs pour éviter les conséquences de mauvais placements (« stratégies de sortie ») et la montée des prix des matières premières sur le marché mondial.

---

<sup>19</sup> Metals Economics Group. *World Exploration Trends. A Special Report from Metals Economics Group for the PDAC 2005 International Convention*. Halifax: Metals Economics Group. 2005. 8 p.

### Les impacts environnementaux d'une exploitation minière.

Que l'entreprise soit une junior ou une senior, ses activités ont des impacts environnementaux et sociaux (termes inséparables).

Ceux qui sont présentés ici sont tous des éléments de préoccupation des ONG et groupes de citoyens, qui ont déjà été adressés aux entreprises et gouvernements pour qu'ils prennent des mesures contre les effets de ces impacts.

[Diapo 10]

### Avant l'ouverture de la mine (Phase I et II )<sup>20</sup>:

- Construction de routes d'accès qui augmentent les flux de population (travailleurs, vendeurs itinérants, etc.) provoquant un stress sur la disponibilité des ressources locales (accès à l'eau, denrées agricoles etc.).
- Déboisement provoquant une érosion des sols et une possible destruction des habitats (ex. Birim Goldfields et un groupe de juniors canadiennes se lançant dans l'exploration minière dans une forêt classée réserve forestière au Ghana).
- Creusements laissant des cicatrices dans les sols et mettant en danger la faune et le bétail (ex. Akrokeri)
- Forages provoquant bruits et vibrations avec des risques de contamination des sols et de l'eau par des fuites possibles de carburant utilisé pour ces opérations.
- Autres cas parfois extrêmes mais qui défraient les manchettes comme le déplacement d'un glacier entre l'Argentine et le Chili par Barrick Gold.

On peut ajouter l'attente des populations espérant des retombées économiques qui risquent de ne pas se concrétiser en raison des résultats décevants obtenus lors des Phases I et II d'exploration.

[Diapo 11]

---

<sup>20</sup> Boocock, Colin Noy. « Environmental Impacts of Foreign Direct Investment in the Mining Sector in Sub-saharan Africa ». *Conference on Foreign Direct Investment and the Environment: OECD Global Forum on International Investment* (Paris, 7 –8 February, 2002). Paris: OECD. 2002. p.6.

Pendant la phase de production<sup>21</sup>:

- Bruits des installations et de la mine et vibrations dues au dynamitage (Ex. Sur le site minier de Bogoso au Ghana, des bâtiments ont été abîmés et un hôpital a dû être déplacé à cause des explosions).
- Santé et sécurité reliés à la manipulation des explosifs.
- Pertes de sols et de végétation.
- Production de déchets solides ainsi que de poussières et de gaz toxiques.
- Rejets toxiques dans les cours d'eau (La production d'un minerai laisse toujours des déchets de minéraux métalliques qui deviennent acides au contact de l'eau et de l'air. De plus, certains métaux, comme l'or, sont extraits en utilisant des produits toxiques comme le cyanure qui risque de contaminer l'environnement s'ils ne sont pas utilisés et ensuite détruits proprement).

[Diapo 12]

D'autres effets : consommation d'énergie contribuant au changement climatique ; abandon d'équipement sur le terrain ; pertes de sites archéologiques, de réserves naturelles, de sites culturels et historiques.

Il faut aussi remarquer que dans le cas des juniors, beaucoup d'entre elles revendent la concession minière à une senior. Si les activités de la junior ont laissé une empreinte négative, la senior héritera des frustrations des populations, qui ne feront pas la différence entre les deux entreprises.

-Il existe des cas extrêmes où les entreprises auraient participé à des activités ouvertement violentes. Ils sont rares mais attirent l'attention des médias. C'est le cas d'Anvil Mining, cité dans le journal La Presse en 2005<sup>22</sup>, qui aurait laissé à la disposition des Forces armées nationales de RDC, ses véhicules pour écraser une rébellion locale.

Pourquoi en arrive-t-on là ?

Depuis la fin de la guerre froide, les États Sud-Américains et surtout Africains ont été catalogués en tant qu'État faisant partie du Tiers-Monde<sup>23</sup>. Cette étiquette vient du fait que leur développement économique n'a pas suivi le même destin que celui des États d'Europe ou

---

<sup>21</sup> *Ibid.*

<sup>22</sup> La Presse. *RDC (Congo-Kinshasa) Une enquête est exigée. Une firme canadienne au cœur d'un massacre?* Montréal, vendredi 17 juin 2005.

<sup>23</sup> Cette section est inspirée du livre de Jacques B. Gélinas. *Et si le Tiers-Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne*. Montréal : Les éditions écosociété, 1994. p. 46-47.

d'Amérique du Nord. Pendant les années 60, décennie des indépendances africaines, les crédits dont disposaient les banques européennes et américaines étaient abondants et les taux d'intérêts très bas. Ces sommes ont été prêtées aux États du Tiers-Monde afin de financer le démarrage de leurs économies nationales sans que leurs capacités de remboursement ne soit réellement évaluées... Un risque énorme mais qui semblait moindre que celui de freiner la circulation de capitaux. Le problème est que vers les années 80, une augmentation des taux d'intérêts provoquera une crise chez ces États déjà insolubles et qui seront dans l'impossibilité de rembourser leurs dettes. Cette impasse perdure encore aujourd'hui. À cela s'est ajouté, le fait que les investissements ciblaient une économie basée sur l'exportation des matières premières, un secteur économique à très faible valeur ajoutée et peu créateur d'emploi. En réalité, les États du Tiers-Monde bâtissaient leur avenir économique sur des bases établies, voire construites, par leurs anciennes puissances coloniales. La structure des réseaux de transport où les routes les plus efficaces allaient d'un site de production agricole ou minier vers le port d'exportation, souvent la capitale du pays, forçait les liens économiques pour qu'ils s'axent de l'État vers son ex-métropole plutôt, qu'entre ses différents districts ou régions. Il était donc difficile dans ces conditions de bâtir une économie intérieure, une épargne intérieure ou une classe de commerçants nationaux capables de stimuler l'économie du pays. Ainsi, on a affaire à un État surendetté aux structures économiques inadéquates. Il sera donc incapable d'exploiter de lui-même ses ressources nationales. Par contre, des entreprises étrangères (américaines, canadiennes européennes et autres) seront capables de le faire. C'est la solution qui sera proposée aux États du Tiers monde.

[Diapo 13]

Ce handicap de l'État dit en « développement » est mis au grand jour lorsqu'on se rend compte de la richesse minérale du continent africain. Il abrite environ 30% des réserves prouvées de ressources minières du monde incluant 40% de l'or, 81% du chrome, 61% du manganèse, 60% du cobalt (RDC et Zambie), 46% du zirconium, 30% de la bauxite, 30% du vanadium, 24% du tantale (RDC) et 9% du cuivre<sup>24</sup>.

Malgré leur situation précaire, les pays africains ont voulu contrôler leur propre production dans les années 60-70 avec des entreprises d'États. Cela a fonctionné pour un temps jusqu'au jour où les équipements commençaient à devenir usés. De plus, le minerai devenait plus difficile à extraire parce que le gisement s'épuisait. De nouvelles technologies devenaient nécessaires afin

---

<sup>24</sup> *Mining Journal*, No 8618, vol. 336. 2 Feb. 2001.

de maintenir la cadence de production. L'État n'avait pas non plus un contrôle sur les prix des matières premières. S'il advenait une chute sur les marchés mondiaux, il fallait compenser par une production plus accrue. De plus, remboursement de la dette oblige, aucune ressource financière n'était allouée dans la découverte de nouveaux gisements. On exploitait ceux découverts pendant l'époque coloniale ou pré-coloniale et les bénéfices étaient engrangés par l'État. Durant les années 80, les entreprises locales étaient devenues inefficaces et aucun investisseur ne venait puisque le pays était endetté, donc incapable de rembourser tout prêt qu'on leur concédait.

Durant les années 80-90 et 2000. Des organisations internationales, et surtout la Banque mondiale sont intervenues pour, aider les États à sortir de cette impasse en participant à la refonte de leur secteur minier. La méthode sera <sup>25</sup> :

- Le démantèlement des entreprises d'États.
- La privatisation du secteur minier.
- La modification des lois nationales afin d'attirer les entreprises étrangères.

[Diapo 14]

Depuis les années 80, les mines d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine sont donc exploitées par des entreprises étrangères qui créent, une part de richesse qui profite à l'État qui les accueillent mais au prix de l'observance de règles définies par les organisations internationales et les entreprises. Le problème réside dans les revenus que l'État tire de cette entente avec les entreprises étrangères. Elle est relativement mince.

Toutefois, vu sa condition économique précaire, l'État accueillant ces entreprises, n'aurait jamais pu obtenir un bénéfice équivalent s'il avait décidé d'exploiter lui-même ses ressources. Ce choix de jouer le jeu est donc un choix de survie car, autrement, il ne pourrait jouir de la richesse de son sous-sol.

Dans le cas du Ghana, les « règles du jeu » font que les entreprises ont le droit de placer à l'étranger, dans des comptes offshore ou des pays d'origine de l'entreprise, une partie de leur revenus de production (au Ghana, cela va jusqu'à 80% des revenus)<sup>26</sup>. Cette situation, expliquent les entreprises, est nécessaire afin d'avoir accès au capital lorsqu'elles veulent investir dans

---

<sup>25</sup> Campbell, Bonnie (édit.). « *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique* ». Göteborg: Nordiska Afrikainstitutet. 2004. 97 p. Ce livre montre comment les États africains ont modifié leurs lois.

<sup>26</sup> Strongman, John. « *Strategies to attract new investment for African mining* ». Washington: World Bank, Industry and Energy Department, June 1994. p. 4.

d'autres projets à l'étranger. Aussi, elles ont besoin d'utiliser ce même capital dans l'achat (ou la location) d'équipement minier sur les marchés nord-américain, européen ou japonais (machinerie, véhicule de transports, matériel de forage et de traitement du minerai, appareils de détections, etc.) qu'elles importeront, sans frais de douanes, au Ghana. En effet, l'État ghanéen, comme bien des États africains et sud-américains, n'a pas sur son territoire d'entreprise fabricant de tels équipements.

Cela signifie que lorsque le US Geological Survey<sup>27</sup> indique que les exportations de minerais du Ghana ont rapporté 917 millions de dollars en 2002, la part retenue à l'étranger par les entreprise doit être tenue en compte.

Quant à la part des revenus qui demeure au pays, elle est utilisée par les mêmes entreprises pour construire des routes ou infrastructure l'aidant dans sa production, pour payer les salaires des employés, pour la location d'équipements à des entrepreneurs locaux etc. Selon la Commission des Mines du Ghana<sup>28</sup> (voir diapo 15), la part moyenne des revenus miniers sur les revenus totaux de l'État entre 1993 et 2001 à été de 12.6%. Pendant cette période, il n'y a pas eu d'augmentation soutenue de la part des revenus miniers de l'État malgré une augmentation de la production. Cette faible part tombe même à 8-9% quand une partie des revenus est distribuée aux districts miniers du pays. Avec le reste, il faudra aussi en allouer une part au remboursement de la dette.

Il faut savoir qu'en 1994, la loi ghanéenne a été amendée faisant passer les taxes corporatives de 45 à 35%.

En 1983, le pays avait cinq mines en opération, plus de dix ans plus tard, après la modification du code minier ghanéen, 13 mines sont en opération et plus de 200 permis d'explorations ont été alloués. Pourtant, la part de revenu que l'État tire de ce secteur économique n'a pas changé.

Et avec sa dette et les conditions de sa relation avec les entreprises étrangères, l'État ghanéen a de la difficulté à accroître ses parts de bénéfices malgré la croissance et la multiplication des opérations minières sur son territoire.

[Diapo 15]

[Diapo 16]

---

<sup>27</sup> Coakley, George J. *Mineral Industry of Ghana*. US Geological Survey Minerals Yearbook. 2002.

<sup>28</sup> Mathrani, S. *Evaluation of the World Bank Group's Activities in the Extractive Industries. Background paper: Ghana Country Case Study*. Operations Evaluation Department of the World Bank. 15 October 2003. p.9.

En gardant en tête les problèmes des États dit en « développement », on peut se transporter au Canada. Le pays a transformé son système financier national pour faire de la bourse de Toronto le lieu du financement mondial de l'industrie minière<sup>29</sup>. On se rend compte que plus de la moitié de l'industrie minière mondiale s'y finance. Les statistiques donnent le vertige :

-30% des travaux d'exploration minière réalisés dans le monde et 76% des mines que possèdent les entreprises canadiennes cotées à la bourse de Toronto sont situées en dehors du Canada; 19% sont en Afrique<sup>30</sup>.

-De plus, 45% des concessions minières des entreprises minières canadiennes, cela inclut les mines en opération ainsi que les projets d'exploration, sont situées à l'extérieur du Canada<sup>31</sup>.

-Plus de 60% du financement mondial par actions de l'industrie minière se faisait à travers des institutions canadiennes ou la bourse de Toronto en 1998. (85% en 2004)<sup>32</sup>.

[Diapo 17]

-Le total des capitaux levés et le nombre d'entreprises inscrites à la bourse de Toronto surpasse le total des quatre autres bourses concurrentes situées ailleurs dans le monde.

-Parmi les plus grandes entreprises mondiales oeuvrant dans l'extraction de l'or, du nickel, du zinc, du cuivre : les canadiennes se placent parmi les 3 premières pour chaque minéral (mais 8<sup>ème</sup> pour le cuivre).

[Diapo 18 à 28]

Les diapositives 18 à 28 indiquent la forte présence des entreprises et investissements canadiens miniers dans le monde, notamment en Afrique.

---

<sup>29</sup> Willis W. « Striking it rich: Home to 85% of the mining deals done last year, Canada is rocking the industry ». *The Globe and Mail* (Toronto), July 5<sup>th</sup>, 2005.

<sup>30</sup> Canadian Intergovernmental Working Group on the Mineral Industry. *Overview of Trends in Canadian mineral exploration*. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005. p. viii

<sup>31</sup> Canadian Intergovernmental Working Group on the Mineral Industry. *Overview of Trends in Canadian mineral exploration*. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005. p. 167.

<sup>32</sup> Willis W. *Op. Cit.*

### Pourquoi cette forte présence canadienne ?

[Diapo 29]

La Canada dispose d'une expertise et d'une histoire qui en font un État dont la prédestinée minière lui a été favorable. Non seulement est-il lui-même un grand producteur et exportateur minier, mais ses entreprises exploitent des gisements sur tous les continents. Voici quelques raisons de ce succès presque unique au monde<sup>33</sup> :

-Le Canada est géologiquement riche et permettra d'attirer et de créer naturellement les entreprises minières juniors et majors. Son climat rude aura forcé l'utilisation de technologie d'avant-garde.

-Son environnement d'affaire est stable et attractif.

-Il a une longue tradition minière. La Commission Géologique du Canada a été mise sur pied en 1842. Elle s'est lancée dans la tâche de cartographier et d'identifier le potentiel géologique du Canada en exigeant des méthodes avant-gardistes de détection pour l'époque. Cette attitude de pionnier dans le domaine de l'exploration demeurera jusqu'à aujourd'hui et constituera la fondation de la domination actuelle des juniors canadiennes entre autres<sup>34</sup>.

-Il a dû rapidement établir sa présence internationale. Dès le début de l'implantation du secteur de l'exploration minière au Canada, les entreprises ont appris à faire compétition contre celle de l'étranger : les États-Unis. Elles ont dû constamment innover et demeurer technologiquement à l'avant-garde afin de maintenir leur part de marché dans l'exploration au Canada (elles exploitent 70% des sites canadiens, un record) et ensuite dans le monde.

À ces quatre facteurs, on peut rajouter ceux des systèmes provinciaux facilitant le travail des entreprises d'exploration (surtout au Québec) au niveau de l'accès aux ressources ainsi qu'un marché boursier conditionné pour financer les investissements à risques et qui n'est pas contraint par des règles trop lourdes et servant de barrières économiques<sup>35</sup>.

[Diapo 30].

---

<sup>33</sup> Hull, Dale L. « *Mining: Canada's Competitive Advantage* ». 101<sup>st</sup> National Western Mining Conference & Exhibition (Colorado Spring, USA, April 17 1998). Ottawa: Natural Resources Canada. April 30<sup>th</sup> 1998.

<sup>34</sup> Ritter, Archibald R.M. « Canada's "Mineral Cluster:" Structure, Evolution, and Functioning ». *Seminario Internacional sobre Clusters Mineros en America Latina*. (Santiago, Chile, 27, 28 Noviembre 2000). Ottawa: Carleton University. p. 55.

<sup>35</sup> Harper, Gerald and Andrews, Tony. *Boosting the discovery of new minerals deposits by attracting investments: The Canadian experience*. EXPOSIBRAM 2001 (Belo Horizonte, Brazil, April 25<sup>th</sup>, 2001). Belo Horizonte: Brazil. [http://pdac.ca/pdac/publications/papers/pdf/harper\\_andrews.pdf](http://pdac.ca/pdac/publications/papers/pdf/harper_andrews.pdf).

Le secteur des mines a fini par devenir le plus innovateur et le plus créatif des secteurs de l'économie canadienne. Il compte pour 4% du PIB canadien et emploi 400 000 personnes<sup>36</sup>.

Il est supporté par un secteur affilié très dynamique. Bureaux d'avocats spécialisés, bureaux d'analystes, firmes spécialisée dans les investissements miniers, centres de recherches, fabricants d'équipements miniers, universités (département de sciences de la Terre...) contribuent tous à la bonne santé du secteur minier. En incluant ses secteurs affiliés, celui de mines compte donc pour plus que 4% du PIB et 400 000 emplois

Il contribue aussi à la bonne santé de l'économie du Canada et c'est pour cela que l'État canadien le supporte.

On vient de voir d'un côté, les problèmes concernant les risques liés aux activités minières et les agissements de certaines entreprises qui profitent de la faiblesse des États qui les accueillent. Et de l'autre côté, la force que le Canada donne à ces entreprises qui contribuent à sa croissance économique. On peut se demander jusqu'à quel point le Canada est sensible aux questions concernant les activités de ses entreprises à l'étranger.

Si le choix légitime d'appuyer les acteurs contribuant au développement économique, à la création d'emplois et à celle d'une expertise renommée mondialement est celui du Canada, est-il facilement compatible avec celui d'une politique de protection des travailleurs et de défense des droits de l'homme et de l'environnement que les ONG craignent de voir menacés par les activités des entreprises minières ? L'enjeu de la responsabilité sociale des entreprises est donc soulevé ainsi que celui de l'implication du Canada dans la promotion de cette responsabilité.

[Diapo 31].

#### Appels à la responsabilité sociale des entreprises.

Dans le cas de Bonte Gold Mines, des associations locales de citoyens<sup>37</sup> ont poursuivi les agences du gouvernement du Ghana pour leur incompétence dans le traitement de la faillite de l'entreprise. Normalement, elle aurait dû, au moins, réhabiliter le site et payer les compensations. Compte tenu de ce qui a été présenté, on peut supposer que l'État du Ghana, bien qu'ayant toutes les lois nécessaires pour qu'un tel cas ne se produise pas, mais en grand besoin de revenus, a

---

<sup>36</sup> Discours de l'Honorable Maurizio Bevilacqua, Secrétaire d'État (Institutions Financières Internationales), à la Prospectors and Developers Association of Canada. 10 mars 2003. Ministère des finances: [http://www.fin.gc.ca/news03/03-016\\_1e.html](http://www.fin.gc.ca/news03/03-016_1e.html)

<sup>37</sup> Elles ont été aidées par le « Center for Environment Law & Development » et le « Center for Public Interest Law ».

peut-être décidé de fermer les yeux sur les agissements de l'entreprise. Les communautés locales se tournent donc contre leur propre gouvernement et intentent des poursuites contre lui. Elles se tournent aussi vers le Canada et sa population afin qu'ils soient sensibles à leur cause et influent sur les actions de leurs citoyens corporatifs.

Un autre exemple est celui des habitants situées près du site minier de Marlin au Guatemala. Des consultations communautaires s'y sont tenues en 2005 pour exiger l'expulsion d'une entreprise canadienne (Glamis Gold) qui aurait ruiné le quotidien des résidents de San Miguel et Sipakapa notamment en utilisant le cyanure dans son procédé d'extraction de l'or. Ce cas est relaté dans l'édition du 14 août 2005 du *Washington Post*<sup>38</sup>.

Les actions des communautés locales affectent les gouvernements mais, les entreprises ont une facilité à quitter le terrain lorsque c'est possible. Dans le cas contraire, elles demanderont l'aide du gouvernement local pour qu'il disperse les agitateurs.

Les lois internationales n'incluent aucune clause permettant à un État d'utiliser ses propres lois pour punir une entreprise qui provient d'un autre État (C'est le fameux problème de l'extraterritorialité). Ainsi, le Ghana ou le Guatemala, ne peuvent poursuivre eux-mêmes des administrateurs canadiens qui seraient retournés au Canada. Ce dernier affirme que si une de ses entreprises agit mal dans un pays étranger, c'est à ce dernier d'appliquer ses lois et de la sanctionner<sup>39</sup>. Le problème c'est que les États dit en voie de « développement » n'ont pas les moyens de le faire et parfois, quand ils l'ont, ne le font pas. C'est parce que la mince part de revenu de l'État que l'entreprise produit lui échapperait s'il fallait qu'il la sanctionne.

[Diapo 32].

### Les réactions des milieux d'affaires, des gouvernements et organisations internationales.

Le but de la présentation a été de démontrer tous les problèmes liés à un projet minier, plus particulièrement dans un État étranger en « développement ». On peut brièvement décrire ce qui ce fait dans le champ de la régulation des activités des entreprises.

Les organisations internationales ont divers outils incitatifs afin de sensibiliser les entreprises à agir avec responsabilité :

---

<sup>38</sup> Eviatar, Daphne. « A Toxic Trade-off ». *Washington Post*, Washington, August 14<sup>th</sup> 2005, p. B01.

<sup>39</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *L'exploitation minière dans les pays en développement et la responsabilité sociale des entreprises : Réponse du gouvernement au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*. Ottawa : Gouvernement du Canada, octobre 2005. p 9.

-Les principes directeurs de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique) sur la bonne conduite des multinationales : Des principes de bonnes conduites sont édictés par l'OCDE et chaque pays membre doit s'assurer, à travers un point de contact national (un bureau national), que les inquiétudes de leurs citoyens vis-à-vis une entreprise soient répondues.

-Le pacte mondial de L'ONU : les entreprises signent un pacte de bonne conduite qu'elles s'engagent à respecter et qui inclut le respect des droits de l'homme, du travail, le respect de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Mais, ni l'un, ni l'autre ne peuvent avoir de force juridique ou imposer ses principes à une entreprise.

Quant au rôle, du point de contact canadien de l'OCDE, sensé s'assurer que les principes directeurs de l'OCDE soient respectés au Canada, le gouvernement de ce dernier dit ceci : « Il est évident que, pour les rédacteurs des Principes directeurs, le PCN [Point de Contact National] ne devait pas être appelé à jouer un rôle quasi judiciaire ou d'investigation dans le règlement des différends. Il s'agissait plutôt de mettre en place un mécanisme visant à faciliter, sous la direction du PCN, un dialogue positif et constructif entre les entreprises multinationales et les personnes touchées par leurs activités, et cela, de façon à trouver des solutions<sup>40</sup> ». C'est vrai. Mais pour l'OCDE, le Point de Contact doit contribuer à la résolution des problèmes que lui adressent les Canadiens<sup>41</sup>, et cela ne semble pas être le cas selon les ONG et individus qui ont fait des démarches auprès de ce dernier. La latitude laissée par l'OCDE ne signifierait donc pas un laisser-passer pour le laxisme.

Pour ce qui est du pacte mondial de l'ONU, il semble avoir moins de mordant car il implique seulement la bonne volonté des entreprises devant une organisation internationale qui ne peut appliquer de sanctions. Être membre du pacte signifie que l'entreprise fournit régulièrement des rapports transparents de ses activités. Ne pas respecter cet engagement ne lui coûte rien, sinon une mauvaise réputation de la part de ceux qui consultent la liste des entreprises signataires du pacte.

-La régulation des marchés boursiers (Bourse de Toronto, Commission des Valeurs mobilières de l'Ontario). Ils se penchent aussi sur la transparence de l'information mais destinée aux

---

<sup>40</sup> *Ibid.* p.9.

<sup>41</sup> [http://www.oecd.org/document/3/0,2340,en\\_2649\\_37439\\_1933123\\_1\\_1\\_1\\_37439,00.html](http://www.oecd.org/document/3/0,2340,en_2649_37439_1933123_1_1_1_37439,00.html).

actionnaires qui n'ont pas nécessairement les mêmes préoccupations que les communautés concernées par les activités minières. Pourtant, les nouvelles réglementations du TSX exigent que les travaux d'exploration minière se fassent de manière professionnelle en tenant compte des impacts environnementaux et des préoccupations des communautés<sup>42</sup>. Il demeure que la marche à suivre reste vague et que la façon de déterminer ce qui est « professionnel » peut porter à diverses interprétations.

-Groupes d'investisseurs Responsables/Éthiques. Les entreprises ayant une oreille attentive aux désirs de leurs actionnaires, s'ils ont des préoccupations sociales et environnementales aiguës, risquent forts bien de prendre les mesures nécessaires pour répondre à ces préoccupations. L'inconvénient est que le nombre de groupes d'investisseurs éthiques est extrêmement faible et leur impact l'est aussi, pour l'instant.

Les groupes d'investisseurs éthiques exigeront généralement d'une entreprise minière<sup>43</sup> :

-Qu'elle soit respectueuse envers l'environnement. Elle doit donc s'efforcer de laisser le moins de trace de ses activités, économiser l'énergie, maintenir l'intégrité des systèmes écologiques.

-Qu'elle exploite les ressources en tenant compte des besoins des générations futures. Il faut leur laisser en héritage un environnement sain.

-Qu'elle soit responsable envers les sociétés affectées par ses activités. Les ONG, les entreprises et autres groupes de pression doivent être impliqués avec les entreprises pour que les activités de ces dernières soient bénéfiques au développement de tous.

-Que le développement économique se fasse en tenant compte du respect des droits humains. Les entreprises doivent donc respecter ce point en s'assurant que leurs activités n'auront pas pour conséquence de provoquer des inégalités dans les revenus, la santé et la sécurité des membres de la société touchée, de près ou de loin, par ces activités.

Aujourd'hui, les ONG canadiennes comme Mine Alerte, les Amis de la Terre et bien d'autres, associés aux médias, ont fait sortir au grand jour, à travers leurs publications, les journaux et la télévision, l'importance des impacts des activités des entreprises minières canadiennes à travers le monde. On voit que les outils de supervision de ces activités n'ont pas la portée ou l'impact que les communautés locales concernées par ces activités souhaiteraient.

---

<sup>42</sup> Association of Professional Geoscientists of Ontario. *Mineral Exploration Best Practices Guidelines*. <http://www.apgo.net/cpd/mineralExplorationBestPractice.pdf>.

<sup>43</sup> The Ethical Funds Company. *A Guidebook to sustainable Investing. Discover the power of positive investing*. Vancouver: The Ethical funds Company, 2005. 26 p.

Peut-être est-ce la réaction du public et des groupes d'intérêts qui a exercé son influence, il demeure qu'après une longue période de silence, le gouvernement canadien a décidé d'agir en octobre 2005, pour ouvrir des tables rondes nationales de consultation qui impliqueront la société civile canadienne. Elles permettront, peut-être, à faire d'une réalité, la responsabilité sociale des entreprises minières canadiennes. La dynamique entre les différents acteurs en présence sera un élément crucial et garantira le succès ou l'échec de ce processus de consultations du gouvernement fédéral.

[Diapo 33].

Merci.

Pour en savoir plus:

Campbell, Bonnie (édit.). *Enjeux des nouvelles réglementations minières en Afrique*. Göteborg: Nordiska Afrikainstitutet. 2004. 97 p.

Campbell, Bonnie K. « Les intérêts miniers canadiens et les droits de la personne en Afrique dans le cadre de la mondialisation », 1999. *Droits et Démocratie, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique* :

<http://www.ichrdd.ca/francais/commdoc/publications/mondialisation/afriqueMondial.html>.

Canadian Intergovernmental Working Group on the Mineral Industry. *Overview of Trends in Canadian mineral exploration*. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada, 2005. 187 p.

Conférence des Nations Unie sur le Commerce et le Développement (CNUCED). *Le Développement en Afrique. Endettement viable : Oasis ou mirage ?* New-York : CNUCED, 2004. 100 p.

Cranstone, Donald A. *Historique de l'exploration minérale et de l'Exploitation minière au Canada et perspectives pour l'avenir*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, 2002. 58 p.

Giraud, Pierre-Noël. *Géopolitique des ressources minières*. Paris : Economica, 1983. 750 p

Daniels, Ronald. *Le Canada au 21ème siècle. Relever le défi. Institutions et croissance – les politiques-cadres en tant qu'instrument de compétitivité pour le Canada*. Programme des publications de recherche d'Industrie Canada, décembre 1998. 59 p.

Darimani, Abdulai. « Impact of Activities of Canadian Mining Companies in Africa ». *Third World Network : Africa Secretariat*. 31 October 2005, 8 p.

Davis, Graham A. and Tilton, John E. *Should Developing Countries Renounce Mining? A Perspective On The Debate*. University of Colorado: Working Paper, October 2002. 61 p.

Eggert, Roderick G. *Mining and Economic Sustainability : National Economies and Local Communities*. Coll. « Mining, Minerals and Sustainable Development », no 19. International Institute for Environment and Development, October 2001, 84 p.

Ellingham, Elaine. *Canada's Equity Markets for Mining : A Global Leader*. Toronto: Toronto Stock Exchange, November 2004, p.20.

The Ethical Funds Company. *A Guidebook to sustainable Investing. Discover the power of positive investing*. Vancouver: The Ethical funds Company, 2005. 26 p.

Gélinas, Jacques B. *Et si le Tiers-Monde s'autofinçait. De l'endettement à l'épargne*. Montréal : Les éditions écosociété, 1994. p.238 p.

Groupe de travail intergouvernemental canadien sur l'industrie minière. *Survole des tendances observées dans l'exploration minière canadienne*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, 2004, 181 p.

Mathrani, S. *Evaluation of the World Bank Group's Activities in the Extractive Industries. Background paper: Ghana Country Case Study*. Operations Evaluation Department of the World Bank. 15 October 2003. 32 p.

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *L'exploitation minière dans les pays en développement et la responsabilité sociale des entreprises: Réponse du gouvernement au*

*rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international*. Ottawa : Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, octobre 2005. 20 p.

Ressources naturelles Canada. *L'industrie des minéraux et des métaux du Canada. Un aperçu économique*. Gouvernement du Canada, 2005, 11 p.

Ressources naturelles Canada. *Fournisseurs canadiens de biens et services miniers : Liens entre les sociétés minières canadiennes et divers secteurs de l'économie canadienne*. Ottawa : Ressources naturelles Canada, Secteur des minéraux et des métaux, septembre 2000. 72 p.

Sweeting, Amy Rosenfeld and Clark, Andrea P. *Lightening the Lode. A Guide to Responsible Large-scale Mining*. Washington: Conservation International, 2000, 111 p

Vallée Michel et al. *Guide to the evaluation of gold deposits*. Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum (CIM), 1992. 299 p.

World Bank. *Striking a Better Balance – The World Bank Group and Extractive Industries : The Final Report of the Extractive Industries Review*. World Bank, September 17, 2004. 44 p.

Sites Internet :

Conservation International : <http://www.conservation.org/xp/CIWEB/home>

Droit et Démocratie: <http://www.dd-rd.ca/site/>

Friends of the Earth. : <http://foe.org/index.html>

MinesAlertes : <http://www.miningwatch.ca/>

Mineweb. : <http://www.mineweb.com/>

OCDE Principes directeurs:

[http://www.oecd.org/document/18/0,2340,fr\\_2649\\_34889\\_4880402\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/18/0,2340,fr_2649_34889_4880402_1_1_1_1,00.html)

ONU Pacte Mondial : <http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/index.html>

P.D.A.C. : <http://www.pdac.ca/>

Ressources naturelles Canada: <http://www.nrcan-rncan.gc.ca/inter/index.html>

Third World Network Africa. : <http://www.twnafrica.org/>